

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 3 novembre 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KAPLAN—DÉNÉGATION QUANT À UNE CONNAISSANCE PARTICULIÈRE DES MOTIFS DU RECOURS À LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

[Traduction]

M. Robert P. Kaplan (Don Valley): Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Pendant la période des questions vendredi dernier, alors que j'étais absent de la Chambre, le député de York-Sud (M. Lewis) m'a attribué une déclaration selon laquelle des ministres m'auraient donné des renseignements non accessibles au public sur les raisons du recours à la loi sur les mesures de guerre. Pendant la fin de semaine j'ai parlé au député et il m'a renvoyé au compte rendu, paru dans une édition du *Toronto Telegram*, d'une réunion publique où j'avais pris la parole. La rubrique de cet article justifiait la remarque du député. En vérité, cependant, je n'ai fait aucune déclaration de ce genre. Au contraire, j'ai dit, au moins deux fois, que je ne disposais d'aucun renseignement particulier non connu du public, et l'on a cité mes propos dans ce sens dans le corps de l'article. J'ajouterai que je n'ai fait aucune allusion au caucus du même soir.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

LOI SUR LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

DISPOSITIONS RELATIVES À L'EXAMEN, LA PUBLICATION ET LA VÉRIFICATION

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du ministre de la Justice) demande à déposer le bill C-182 prévoyant l'examen, la publication et la vérification des règlements et autres textes réglementaires.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA PRÉPARATION D'UNE LOI PERMANENTE CONCERNANT LES SITUATIONS D'URGENCE—LE SUCCÈS DU RECOURS À LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au pre-

mier ministre. Hier, le ministre de la Justice a présenté un bill de caractère temporaire qui, comme le sait le très honorable premier ministre, a mon approbation. Pourrait-il dire à la Chambre ce que compte faire le gouvernement en ce qui concerne une loi permanente s'appliquant aux situations d'urgence peut-être un peu différentes de celles auxquelles convient la loi sur les mesures de guerre. Le très honorable premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de présenter un bill qui modifie la loi canadienne à cet égard?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est une question qu'il conviendra d'étudier afin d'y apporter en temps voulu une solution. Dans les circonstances actuelles, alors que les tensions n'ont pas tout à fait cessé, où les événements récents au Québec ont donné au débat, disons, une ambiance d'émotivité et de passion, le gouvernement a jugé opportun d'attendre la fin de cette période, pour que le Parlement, à un moment de calme relatif, puisse étudier une mesure législative un peu plus rigoureuse que les dispositions du Code criminel et un peu moins que celles de la loi sur les mesures de guerre.

L'hon. M. Stanfield: Étant donné sa réponse, le premier ministre, ou un ministre autorisé pourrait-il demain faire une déclaration sur le résultat des efforts déployés en vertu de la loi des mesures de guerre pour régler la situation au Québec—résultat quant au succès de ces mesures. Cette question m'est inspirée par la réponse du très honorable représentant; d'après lui une période de calme permettrait la présentation d'une mesure législative permanente. Le très honorable premier ministre voudrait-il faire demain un rapport de l'état de la question?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas très bien comprendre les intentions du chef de l'opposition. Demain, à l'ouverture du débat sur la mesure législative destinée à remplacer le Règlement, nous exposerons bien entendu la situation comme bon nous semble maintenant. Je ne sais pas trop ce que le chef de l'opposition veut d'autre.

L'hon. M. Stanfield: Dans sa déclaration demain, le très honorable représentant rendrait-il compte de l'état de la situation, notamment des chefs d'accusation et de la raison pour laquelle on n'a pas porté d'autres accusations? Le public je pense, est très inquiet qu'on ait arrêté environ 400 personnes mais qu'on en ait inculpé très peu, semble-t-il. Le très honorable premier ministre ou le ministre en cause tenterait-il demain de dissiper l'inquiétude générale à ce sujet?

Le très hon. M. Trudeau: J'y songerai, monsieur l'Orateur.